

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MAI 2010**

Délibération n°2010-009

Date de convocation :
30 avril 2010

Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 21
Absents non remplacés : 15

L'an deux mil dix, le dix sept mai à onze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Jean-Louis FLORES, , Jean-Pierre GHIBAUDE, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Jean-Jacques NICOLLE, Bernard ROBIN, Emmanuel SALIGNAT, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

ETAIENT EXCUSES : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Patrick BEGUIN, Daniel BONTE, Pascal BOURGY, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, René DUBOCQ, Jean-Pierre GABORIT, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHIVOT.

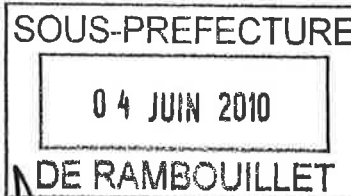


APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 19 mars 2010,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 mars 2010



Fait à Rambouillet, le 17 mai 2010

Le Président du Syndicat Mixte
d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-
Yvelines

certifie le caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER



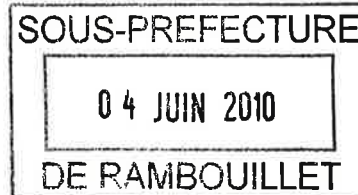
Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines

**Séance du 19 mars 2010
A 10h30
en Mairie de RAMBOUILLET**

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 8 mars 2010
Date d'affichage : 8 mars 2009

Effectifs du Conseil : 36
Présents : 23
Absents excusés : 13
Représentés : 1
Votants : 24



Présents : (23)

Henri ALOISI, Roland BONNET, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, René DUBOCQ, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDO, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Emmanuel SALIGNAT, Robert SCHUCHTER, René SERINET,

Etaient représentés : (1)
Pascal BOURGY,

Absents excusés : (6)

Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Jean-Louis BARTH, Patrick BEGUIN, Isabelle BEHAGHEL, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Paulette DESCHAMPS, Christian HILLAIRET, Marc MENAGER, Jean-Jacques NICOLLE, Hervé TOUCHARD, Jean-Pierre ZANNIER

La séance est ouverte à 10h30 dans la salle du Conseil de la Mairie de Rambouillet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GHIBAUDO, 1^{er} vice-président.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SAINT MARTIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 FEVRIER 2010

Le Président de séance demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à faire sur le procès verbal du 19 février 2010.

Monsieur Robert SCHUCHTER fait remarquer que l'affichage de la convocation est en date du 05 février 2009 et non 05 février 2010.

Monsieur GHIBAUDO confirme la modification à apporter à ce procès-verbal.

Monsieur GHIBAUDO propose de passer au vote

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès verbal de la séance du 19 février 2010 établi par Monsieur Jean-Louis FLORES,

Considérant qu'il convient de modifier la date d'affichage de la convocation pour la porter au 5 février 2010,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la modification de la date d'affichage.

APPROUVE le procès verbal de la séance du 19 février 2010.

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET FORETS D'YVELINE

Afin de se mettre en conformité avec les statuts, le Conseil de Communauté Plaines et Forêts d'Yveline a délibéré le 18 février 2010 pour désigner ses délégués au SMESSY.

Il s'agit de :

- René DUBOCQ (la Boissière-Ecole),
- Daniel DEGARNE (Clairefontaine-en-Yvelines),
- Marc MENAGER (Emancé),
- Emmanuel SALIGNAT (Gazeran),
- Frédéric DOUBROFF (Hermeray),
- René SERINET (Mittainville),
- Bernard BOURGEOIS (Orcemont),
- Robert SCHUCHTER (Orphin),
- Thierry CONVERT (Poigny-la-Forêt),
- Jean-Pierre ZANNIER (Raizeux),
- Gérard LARCHER (Rambouillet),
- Gérard COMAS (Rambouillet),
- Christian HILLAIRET (Saint-Arnoult-en-Yvelines),
- Henri ALOISI (Saint-Hilarion),
- Bernard ROBIN (Sonchamp),
- Isabelle BEHAGHEL (Vieille-Eglise-en-Yvelines).

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE de la désignation des nouveaux délégués représentant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines et de leur installation.

COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2009 ET DECISIONS S'Y RAPPORANT

Monsieur GHIBAUDO donne la parole à Monsieur BONNET, vice-président en charge des finances, qui présente le compte administratif 2009, conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Rambouillet.

L'exercice 2009 s'est exécuté de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 35.136,57 €
- Recettes de fonctionnement : 67.664,90 € (comprenant la participation des collectivités à hauteur de 66.000 € et un remboursement de trop-payé sur les cotisations liées aux indemnités pour 1.664,90 €).

Soit un excédent de fonctionnement pour cet exercice de 32.528,33 €. Compte tenu du résultat reporté excédentaire de 2008 pour 11.374,93 €, le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2009 s'élève à 43.903,26 €.

- Dépenses d'investissement : 34.752,77 € (règlement du bureau d'études pour l'élaboration du SCOT et frais de création du site internet)

- Recettes d'investissement : 85.646,61 € (correspondant à l'affectation du résultat 2008 et au remboursement de la TVA)

Soit un excédent d'investissement de 50.893,84 €. Compte tenu du résultat reporté excédentaire de 2008 pour 4.033,39 €, le résultat d'investissement cumulé excédentaire au 31 décembre 2009 s'élève à + 54.927,23 €.

Les restes à réaliser au titre de l'exercice 2009 s'élevant respectivement à 68.337 € en dépense et 31.200 € en recettes, le résultat d'investissement cumulé excédentaire est donc de +17.790,23 €.

- Section de fonctionnement -

CHAPITRES	Dépenses de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	32.000,00 €	470,45 €
012	Charges de personnel	16.000,00 €	11.998,08 €
023	Virement à la section d'investissement	66.300,00 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	29.000,00 €	22.668,04 €
67	Charges exceptionnelles	374,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES		77.374,00 €	35.136,57 €

CHAPITRES	Recettes de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
002	Résultat de fonctionnement reporté	11.374,00 €	11.374,93 €
013	Atténuation des charges	- €	1.664,90 €
74	Dotations et participations	66.000,00 €	66.000,00 €
TOTAL DES RECETTES		77.374,00 €	79.039,83 €

Soit un excédent de fonctionnement **cumulé de 43.903,26 €** au 31 décembre 2009.

- Section d'Investissement -

CHAPITRES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER
20	Immobilisations incorporelles	107.140,00 €	34.752,77 €	68.337,00 €
21	Immobilisations corporelles	1.200,00 €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES		108.340,00 €	34.752,77€	68.337,00 €

CHAPITRES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A RECOUVRER
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	4.033,00 €	4.033,39 €	- €
10	Dotations et réserves	73.107,00 €	85.646,61 €	- €
13	Subventions d'investissement	31.200,00 €	- €	31.200,00 €
TOTAL DES RECETTES		108.340,00 €	89.680,00 €	31.200,00 €

Soit un excédent cumulé d'investissement **de 17.790,23 €**, restes à réaliser et à recouvrer inclus, au 31 décembre 2009.

Délibération sur le compte administratif

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2009;

Vu le projet de compte administratif 2009 dressé par Monsieur le Président du SMESSY ;

LE COMITE SYNDICAL,

Après en voir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2009 tel qu'établi ci-dessus.

Délibération sur le compte de gestion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte de gestion 2009 établi par le Trésorier Principal de Rambouillet ;

VU le compte administratif 2009 du SMESSY ;

LE COMITE SYNDICAL,

Après en voir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2009 en conformité avec le compte administratif.

Monsieur BONNET poursuit l'ordre du jour en précisant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement qui est excédentaire, et qui peut être, soit affecté totalement ou pour partie en réserves à la section d'investissement, soit reporté à la section de fonctionnement. Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement, il est proposé de maintenir l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Délibération sur l'affectation des résultats

- Constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 43.903,26 € et un excédent cumulé d'investissement de 54.927,23 €;
- Constatant les restes à réaliser de l'exercice 2009 qui s'élèvent à 68.337,00 € et les restes à recouvrer d'un montant de 31.200,00 €;
- Constatant l'excédent cumulé de la section d'investissement, restes à réaliser et à recouvrer inclus, qui s'élève à 17.790,23 €;

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement s'élevant à 43.903,26 € comme suit :

a) Affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (section d'investissement)	- €
b) Affectation à l'excédent reporté (section de fonctionnement)	43.903,26 €

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Monsieur GHIBAUDO rappelle à l'assemblée que les statuts du SMESSY fixe à leur article 15 les dispositions relatives aux contributions des communes et communautés de communes membres : « Le montant de la contribution annuelle de chaque membre est calculé au prorata de sa population pour 70% et de sa superficie pour 30 %. Le nombre d'habitants pris en compte est ajusté tous les deux ans en fonction de la publication des dernières données du recensement de chaque commune du périmètre du SMESSY. »

Compte tenu de la publication des données de recensement au 1^{er} janvier 2010, les contributions 2010 seront donc recalculées sur les nouvelles données.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir la contribution globale sur la base de 1€ par habitant. La population globale du territoire est de 70.405 habitants. Les cotisations appelées auprès des collectivités membres seront de 70.405 € réparties pour 70% en fonction de la population et pour 30% en fonction de la superficie.

Les cotisations de chaque collectivité se répartissent de la façon suivante :

- Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline	43.007 €
- Communauté de Communes des Etangs	16.278 €
- Communauté de Communes CAPY	9.832 €
- Gambaiseuil	789 €
- Ponthévrard	499 €
Soit	70.405 €

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SMESSY et plus particulièrement son article 15 relatif aux dispositions financières ;

VU les données du recensement des populations publiées par l'INSEE au 1^{er} janvier 2010 ;

CONSIDERANT la population totale du territoire qui s'élève à 70.405 habitants ;

CONSIDERANT la répartition des cotisations des collectivités à 70% en fonction de la population et 30% en fonction de la superficie ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour 2010, le montant global des cotisations des collectivités membres à 1€ par habitant, soit 70.405 €.
- Précise que la répartition de cette cotisation selon les critères population à 70% et superficie à 30% s'établit de la façon suivante :

- Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline	43.007 €
- Communauté de Communes des Etangs	16.278 €
- Communauté de Communes CAPY	9.832 €
- Gambaiseuil	789 €
- Ponthévrard	499 €
- Dit que la recette correspondante sera imputée au chapitre 74 du budget primitif 2010.

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur GHIBAUDO donne la parole à Monsieur BONNET qui présente le projet de budget primitif 2010.

Le budget primitif 2010 a été préparé selon les orientations du Débat d'orientations budgétaires présenté au comité syndical le 19 février dernier. Il prend en compte :

- la recette votée ci-dessus,
- la reprise des résultats issus du compte administratif 2009,
- les dépenses de fonctionnement du syndicat,
- les restes à réaliser et recouvrer de 2009 (solde du financement de l'étude SCOT),

- les dépenses d'investissement relatives aux frais de la procédure d'enquête publique pour l'approbation du SCOT et à l'étude sur la densité et les formes urbaines.

- Section de fonctionnement -

Chapitres	Dépenses	Montants	Chapitres	Recettes	Montants
011	Charges à caractère général	17.700,00 €	002	Résultat reporté	43.903,26 €
012	Charges de personnel	16.000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	70.405,00 €
023	Virement à la section d'investissement	50.187,77 €			
65	Autres charges de gestion courante	28.500,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1.920,49 €			
	TOTAL	114.308,26 €		TOTAL	114.308,26 €

- Section d'investissement -

Chapitres	Dépenses	Montants	Chapitres	Recettes	Montants
20	Immobilisations incorporelles	138.337,00 €	001	Solde d'exécution reporté	54.927,23 €
21	Immobilisations corporelles	1.000,00 €	021	Virement de la section de fonct.	50.187,77 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	3.022,00 €
			13	Subventions investissements	31.200,00 €
	TOTAL	139.337,00 €		TOTAL	139.337,00 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMESSY et plus particulièrement son article 15 relatif aux dispositions financières,

Vu le compte administratif 2009 ;

Vu la décision relative à l'affectation des résultats de 2009 ;

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires au comité syndical du 19 février 2010 ;

Vu le projet de budget primitif 2010 ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2010 tel que présenté ci-dessus.

- **Etat d'avancement du SCOT**

Monsieur COMAS précise qu'à la demande du Président une réunion va être organisée avec le Bureau d'Etudes CODRA pour faire un point sur le Document d'Orientations Générales, suite aux remarques formulées par les différentes collectivités.

- **Marché « Densités et Formes Urbaines »**

Monsieur COMAS rappelle que le premier marché lancé a été déclaré sans suite et qu'une nouvelle consultation a été relancée. Les offres ont été remises pour le 15 mars dernier. Huit bureaux d'études ont répondu à cette consultation. Les plis ont été ouverts le 16 mars afin de vérifier leur admissibilité : toutes les offres sont complètes. Une audition des candidats est prévue pour le 30 mars 2010.

Monsieur COMAS précise que le Président souhaitait que le Bureau d'Etudes qui sera retenu rencontre individuellement toutes les communes du territoire. Cette démarche semble lourde et difficile à mettre en œuvre. L'idée de regrouper les rencontres par typologie de communes sera privilégiée.

Monsieur CONVERT demande si le Bureau d'études sera présenté en comité syndical. Il lui est répondu que cela peut être éventuellement envisagé.

Monsieur SAINT MARTIN s'interroge sur la prise en compte des données quantitatives en termes de logements. En effet, le bureau d'études doit apporter un éclairage sur les données prévues au SCOT et sur leur faisabilité en fonction de la typologie des communes.

- **Lettre du SCOT**

Monsieur COMAS informe l'assemblée de la distribution de la lettre du SCOT « Objectif territoire » dans les communes soit par leurs moyens propres, soit par un prestataire. Quelques exemplaires restent encore disponibles.

Monsieur CONVERT s'étonne que les noms des délégués par communes ne soient pas indiqués afin que les administrés connaissent leur référent de proximité.

Monsieur COMAS propose que la liste complète des délégués et le nom des communes qu'ils représentent soit indiquée dans le prochain numéro.

Sans question diverse supplémentaire, Monsieur GHIBAUDO, président de ce comité syndical, clôt la séance à 11h15.

Le Secrétaire de séance

Philippe SAINT MARTIN